

Le laboratoire du C.H.B.A. peut prendre en charge la réalisation d'examens de biologie pour les membres du personnel de l'établissement. 2 possibilités s'offrent à vous :

Ces demandes d'examens, sauf urgence, seront acceptées **de 08h00 à 16h00 du lundi au vendredi** ( jamais le week-end ou les jours fériés).

## **A. Personnel prélevé au centre de prélèvements du laboratoire**

Le prélèvement peut être réalisé au niveau des consultations externes du laboratoire sur présentation de la prescription médicale [ainsi que de la carte vitale et la mutuelle de l'année en cours](#) (ouverture de 07h00 à 16h30, du lundi au vendredi).

## **B. Personnel prélevé dans un service**

Toute demande d'examens de biologie doit être **obligatoirement** accompagnée **de la prescription médicale** complétée et signée par le prescripteur demandeur.

Ensuite le prélèvement peut être transmis au laboratoire :

- 1) Soit au secrétariat des consultations externes du laboratoire en main propre [accompagné de la carte vitale et la mutuelle de l'année en cours](#)
- 2) Ou au plateau technique du laboratoire, accompagné :
  - De la [feuille de renseignements obligatoires](#) (cf page 2)
  - Copie de l'attestation de droits (disponible sur [ameli.fr](#) - photo carte vitale inutile) et [mutuelle de l'année en cours](#)
  - Copie de la carte d'identité

**Pour tout dossier incomplet**, les résultats resteront au secrétariat des Consultations externes, en attente d'être complété.

Les résultats peuvent être retirés au niveau des consultations externes du laboratoire sur les heures d'ouverture [en présentant la prescription médicale ou une pièce d'identité](#).

Il y a la possibilité de les consulter également sur la plateforme [ghba.fr](#) et sur votre Espace Santé [www.monespacesante.fr](#) si votre INS est qualifié.

Aucun résultat ne pourra être communiqué par téléphone ou par fax, ni remis à une tierce personne pour des raisons de confidentialité.

## NOTE DE SERVICE EXAMENS POUR LE PERSONNEL HOSPITALIER

Codification :	E_0163
Version :	5
Date d'application :	29/02/2024
Pages :	2/2

### Renseignements obligatoires pour le laboratoire

NOM DE NAISSANCE	
NOM USUEL	
PRENOM	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
ADRESSE POSTALE	
TEL PERSONNEL	
ADRESSE MAIL	
MEDECIN REFERENT	
TEL DU SERVICE	
N° SECURITE SOCIALE	
NOM DE LA CAISSE	
NOM DE LA MUTUELLE	
NOM et FONCTION DU PRELEVEUR	
DATE DU PRELEVEMENT	
HEURE DE PRELEVEMENT	
RESULTATS	<input type="checkbox"/> Expédiés au domicile <input type="checkbox"/> Viendra chercher au Centre de Prélèvements

**Ce document doit être complété de façon lisible et agrafé à la prescription médicale afin que le prélèvement puisse être traité.**